

LA LETTRE D'INFORMATION
DE L'AGGLO
ORLÉANS VAL DE LOIRE

n° 10
DÉCEMBRE 2016
JANVIER 2017

Agglo.com

www.orleans-agglo.fr

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \



ÉDITO

TEMPS DE PAUSE

En raison de la période préélectorale pour les scrutins présidentiel et législatif de 2017, et par souci de prudence et de neutralité (articles L.52-1 et L.52-8 du Code électoral), la parution de l'éditorial du président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire est suspendue.



On y est ! Après une année intense de préparatifs, d'échanges et de décisions, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire se transforme en communauté urbaine en janvier 2017. Avec l'objectif de devenir une métropole, pour compter parmi les territoires les plus attractifs.

2

TERRITOIRE

Naissance d'Orléans
Métropole

3

FINANCES

Orientations budgétaires
pour 2017

ÉNERGIE

Lutte contre
la précarité énergétique

4

TOURISME

La taxe de séjour devient
intercommunale

TRIBUNES LIBRES

INFOS PRATIQUES



Agglo

Orléans Val de Loire

Naissance d'Orléans Métropole

Séance d'installation
d'Orléans Métropole
le jeudi 5 janvier 2017
à 18h, salle du Conseil
municipal d'Orléans

TERRITOIRE

On y est! Après une année intense de préparatifs, d'échanges et de décisions, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire se transforme en communauté urbaine en janvier 2017. Avec l'objectif de devenir une métropole, pour compter parmi les territoires les plus attractifs.



Le 5 novembre, place du Martroi, vous êtes venus nombreux poser vos questions et échanger sur le passage à Orléans Métropole.

Encore quelques semaines de patience et le territoire pourra afficher en toutes lettres son nouveau nom: Orléans Métropole. En janvier 2017, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire se transforme en communauté urbaine «Orléans Métropole», une notion qui traduit cette ambition partagée de devenir, en juillet

2017, une métropole, à condition que le projet de loi relatif au «statut de Paris et à l'aménagement métropolitain» soit adopté par le Parlement.

Durant toute cette année 2016, des temps forts, en conseil d'agglomération, conseils municipaux et réunions publiques, sont venus rythmer cette évolution nécessaire au territoire s'il veut compter parmi les plus attractifs.

STABILITÉ DE LA FISCALITÉ

La journée «Cap sur la métropole» du 5 novembre, place du Martroi (Orléans), a bien montré l'intérêt des habitants pour ce sujet somme toute complexe. Vous êtes venus nombreux vous informer, questionner les élus, les directions et les services, pour comprendre ces évolutions, et participer au choix du logo et de la signature d'Orléans Métropole (lire encadré).

Parmi les sujets récurrents, cette inquiétude de voir les impôts locaux augmenter. Non, il n'y aura pas de hausse des taux, c'est un engagement du projet de territoire. D'autres craignent de voir le prix des services grimper, à commencer par celui de l'eau potable. Orléans Métropole reprendra les contrats et régies tels quels, ce qui n'impactera ni le prix, ni le mode de gestion.

LE MAIRE, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Au quotidien, à qui devrais-je m'adresser, s'interroge-t-on? C'est inscrit dans le pacte de confiance et de gouvernance, le

maire et les élus municipaux continueront d'être les interlocuteurs privilégiés des habitants de leur commune. Et pour garantir la réactivité des services sur des compétences d'Orléans Métropole (comme la voirie), des pôles territoriaux seront mis en place, rassemblant des équipes techniques.



© JEAN RUYO

Un logo choisi ensemble

Du 5 au 13 novembre, sur le site Internet d'Orléans et son AggLO et lors de la journée «Cap sur la Métropole», vous avez été près de 2 800 à donner votre avis sur le logo et la signature d'Orléans Métropole. *And the winner is*: le logo ci-contre, plébiscité par 55% des votants. Il est associé à cette signature «Orléans Métropole, naturellement Val de Loire», qui a recueilli 37% des suffrages. Au fil des mois, ils viendront s'apposer sur les matériels, structures et équipements d'Orléans Métropole.



Cadre de vie : l'atout d'Orléans Métropole

Le 5 novembre, une conférence intitulée «Orléans Métropole, une chance pour tous» avait lieu à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), durant laquelle élus, acteurs et experts du territoire ont livré leur éclairage, leurs objectifs, leurs attentes aussi, de cette transformation.

L'attractivité du territoire était évidemment au cœur des échanges, pour «compter» parmi les grands mais aussi attirer et fixer les habitants, les entreprises et les talents qui dessineront son avenir.

Sur quels critères les villes tirent-elles leur épingle du jeu? C'est ce qu'a mesuré Fabien Goffi, associé au sein du département secteur public de PwC et invité de cette conférence, dans le cadre d'une étude sur les caractéristiques et potentiels des 15 villes françaises devenues métropoles dans le cadre de la loi Maptam. Au classement, «Lyon arrive en tête, car elle est clairement favorisée sur la qualité du cadre de vie. On s'aperçoit que cette donnée est un élément central pour les jeunes générations.» Une caractéristique que peut revendiquer le territoire orléanais. «Il faut arrêter d'avoir des complexes, poursuit Laurent Goffi. Il n'y a pas de raison de ne pas être fiers ni de revendiquer ce que vous êtes. D'ailleurs, ce que retiendront les prochaines générations, ce n'est pas que vous ayez fait une métropole mais ce que vous en avez fait!»

Étude consultable sur www.pwc.fr/fr/publications/secteur-public/secteur-public-local/villes-daujourd'hui-metropoles-de-demain.html



© JEAN RUYO

2017, budget de transition

FINANCES

Les orientations budgétaires soulignent le contexte particulier d'un exercice marqué par la transformation de l'Agglo en Orléans Métropole. Dans le respect des engagements et des fondamentaux de la stratégie financière.

Pour la jeune «Orléans Métropole», 2017 s'annonce comme une année singulière, de transition, au cours de laquelle va s'opérer le transfert des compétences des communes vers la communauté urbaine. Le conseil communautaire du 17 novembre a donc privilégié une présentation des orientations budgétaires avant impact des transferts de compétences, ceux-ci étant «neutres budgétairement grâce aux mécanismes de compensation», a rappelé Michel Martin, vice-président en charge des Finances, en préambule du débat. Cette évolution institutionnelle majeure ne fait pas perdre de vue les fondamentaux de la stratégie financière et les priorités définies dans le projet de territoire.

DONNÉES CLÉS

» **Stabilité des taux de fiscalité** pour les ménages et les entreprises. Ils sont de 7,52% pour la taxe d'habitation, de 1,28% pour le foncier bâti, de 6,12% pour le foncier non bâti, de 24,88% pour la CFE (cotisation foncière des entreprises) et de 8,73% pour la Teom. L'évolution du produit fiscal repose sur la seule progression des bases fiscales, les recettes nettes étant, elles, attendues à la baisse (-1,5%).

» **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**, avec une masse salariale inscrite en stabilité.

» **Niveau d'investissement volontariste**: 73 M€ fléchés vers le développement économique et les grands projets (Interives, PEX, agrandissement du Lab'O, développement d'Agreen Tech Valley...). À noter aussi les 10,5 M€ d'investissement en faveur de l'assainissement et 15,5 M€ pour les transports.

» **Autofinancement en légère progression**, autour de 10 M€.

» **Poursuite du désendettement** initié en 2013: encours de la dette globale établi à 484 M€ (-25 M€ par rapport à 2015), l'objectif fixé dans le cadre du projet de territoire étant de ramener la dette à 450 M€ en 2020.

Présentation du budget primitif 2017 et débat en conseil de communauté le jeudi 15 décembre à 18h, salle du Conseil municipal d'Orléans.

Lutter contre la précarité énergétique

CIVIGAZ

Ils sont sept (le 8^e est en cours de recrutement). Sept jeunes entre 16 et 29 ans, motivés, recrutés par Unis-Cité pour un service civique de sept mois. Leur mission: sensibiliser les clients raccordés au gaz naturel à une utilisation maîtrisée et plus sûre de leur installation. Voilà l'objectif du programme Civigaz, fruit du partenariat entre GRDF, l'Agglomération d'Orléans et Unis-Cité, destiné à lutter contre la précarité énergétique. Après une formation d'un mois aux éco-gestes et à la médiation sociale, les jeunes volontaires iront à la rencontre des habitants de quelque 3000 logements de l'agglomération orléanaise. Ils leur expliqueront les gestes à adopter en matière d'économies et de sécurité de leurs installations. Une véritable expérience professionnelle pour ces jeunes en service civique, possible tremplin pour leur avenir.



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

L'Agglo s'engage dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie, articulé autour de quatre temps forts: un diagnostic du territoire (1^{er} semestre 2017), définition d'un schéma-directeur et d'une stratégie (2017-2018), d'un plan d'actions (2018) et, enfin, d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Ces différentes étapes vont faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des personnes et structures concernées afin, notamment, de faire émerger des propositions innovantes et de susciter une appropriation de cet ambitieux programme.



HABITER MIEUX

Economie d'énergie

Connaissez-vous «habiter mieux»? Ce programme national coordonné par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et localement par l'Agglo a été lancé en 2011 pour aider les propriétaires occupants, disposant de revenus modestes, à améliorer le confort de leur logement et à réduire leurs factures d'énergie. L'objectif est d'améliorer d'au moins 25% la performance énergétique des logements en faisant réaliser, entre autres, des travaux d'isolation et de chauffage. Le dispositif entame en 2017 sa dernière année et a vu ses moyens renforcés pour aider les foyers modestes à «habiter mieux».

Pour savoir si l'on est éligible au programme et bénéficier de conseils, un seul point d'entrée: l'Adil Espace info énergie du Loiret: 9 rue des Huguenots, à Orléans.

Contacts : 02 38 62 47 07

email : [adil.eie\[at\]adil45.org](mailto:adil.eie[at]adil45.org)

Site : <https://www.adil45.org>

La taxe de séjour devient intercommunale

À partir de janvier 2017, Orléans Métropole exercera la compétence « promotion du tourisme ». Les opérations destinées à favoriser le développement touristique du territoire seront financées, en partie, par une taxe de séjour instaurée sur l'ensemble du territoire (trois communes de l'agglomération l'appliquaient jusqu'à présent). Concrètement, la taxe de séjour est payée par les touristes séjournant dans un hôtel, une location de vacances ou tout autre type de location saisonnière (meublés touristiques ou chambres d'hôtes), selon un montant en €/nuitée plafonné par les textes. Ce tarif varie de 0,20€ pour une nuit sur un terrain de camping 1 et 2 étoiles à 2,30€ dans un hôtel 4 étoiles. Cette taxe est perçue par le logeur ou l'hôtelier qui doit ensuite en faire la déclaration et procéder à son règlement à

chaque fin de trimestre. Pour simplifier ces démarches, Orléans Métropole va développer, avec la société 3D Ouest, une interface personnalisée permettant la déclaration et le paiement par Internet. Cette même plateforme a été choisie par les métropoles de Bordeaux, Lille, Lyon et Toulouse. Une réunion d'information sera organisée pour les particuliers et professionnels concernés, et une assistance sera assurée par le prestataire durant la première année d'utilisation de la plateforme. La loi oblige les propriétaires de meublés touristiques ou de chambres d'hôtes à déclarer leurs hébergements auprès de la commune de l'habitation concernée via les formulaires Cerfa 14004*02 et 13566*02.

Contact : taxesejour@orleans-agglo.fr
Renseignement : www.orleans-agglo.fr

PROCHAINS CONSEILS DE COMMUNAUTÉ

Jeudi 15 décembre 2016,
 jeudi 5 janvier 2017 (installation
 d'Orléans Métropole)
 et jeudi 26 janvier 2017,
 à 18h, centre municipal d'Orléans

ATELIERS MOBILITÉ

Comme nous vous l'indiquions dans *AggLO&Com* d'octobre, une large concertation s'ouvre pour mesurer les usages et envisager des solutions aux besoins de transports en zone périurbaine. Des ateliers ouverts à tous sont programmés les jeudi 8 décembre à Olivet (centre culturel d'Yvremont), de 19h à 21h, mardi 13 décembre à Fleury-les-Aubrais (salle Michelet), de 19h à 21h et samedi 4 février 2017, au Lab'O.
Inscriptions en ligne sur www.orleans-agglo.fr

GRUPE MAJORITÉ

Tous ensemble vers la Métropole

Depuis plusieurs mois nous assistons à un formidable élan collectif pour l'avenir de notre territoire et nous ne pouvons qu'en être fiers ! Au sein de notre Conseil tout d'abord, c'est à la quasi-unanimité des élus que nous avons voté la transformation de notre agglomération en Communauté Urbaine puis en Métropole. Cette mobilisation politique marque notre volonté d'aller de l'avant, elle a d'ailleurs été suivie avec intérêt par le monde économique qui a souhaité accompagner cette ambition en créant un collectif de près d'une centaine de chefs d'entreprise et d'acteurs économiques.

La participation citoyenne est pour nous essentielle car ce projet n'a d'intérêt que s'il est partagé par tous. Aussi des réunions publiques ont été organisées sur toute l'agglomération pour permettre à chacun de bien comprendre les enjeux de cette évolution et les perspectives de développement. Lors de l'évènement « Cap sur la Métropole » organisé le 5 novembre dernier nous avons pu mesurer l'intérêt pour ce projet par la forte mobilisation des élus, des forces vives mais aussi et surtout par votre mobilisation à vous tous. Elle montre à quel point chacun est attaché à notre territoire, à son avenir, naturellement lié à celui du Val de Loire.

GRUPE DES ÉLU-E-S PS, VERTS ET DIVERS GAUCHE

Lutter contre la désertification médicale : une priorité

Nous sommes confrontés, sur notre territoire, à la désertification médicale et sommes souvent saisis par les habitants de nos communes qui nous alertent sur la difficulté d'accès aux soins. Même si cela ne relève pas directement de notre compétence, nous œuvrons, dans nos communes, pour favoriser le maintien et l'installation de médecins, notamment en soutenant la création de maisons médicales ou de maisons de santé pluridisciplinaire.

Afin de répondre aux enjeux de santé publique, il est de notre responsabilité d'agir collectivement sur l'ensemble du territoire. En décidant, lors du dernier conseil de communauté, d'approuver et de signer, aux côtés des communes, un Contrat local de Santé, avec l'Etat, la région Centre, l'Agence régionale de Santé et de nombreux partenaires, la communauté d'agglomération marque son engagement pour favoriser l'attractivité du territoire pour l'installation de professionnels de santé et le développement d'actions de prévention.

Nous nous félicitons de cet engagement en faveur de [l'accès aux soins pour tous les habitants de notre agglomération et notamment les plus vulnérables.](#)

GRUPE PARTI COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE

TAO : pollution de l'air et gratuité

Une nouvelle fois, le prix du titre de transport va augmenter lorsqu'il sera acheté à bord du bus. Cette mesure discriminatoire ne tient pas compte du fait que de nombreux habitants ne disposent pas de point de vente à proximité de chez eux. Par ailleurs, notre proposition de la gratuité du bus et du tram en cas de pic de pollution de l'air a de nouveau été rejetée par l'assemblée. Pourquoi dénigrer la gratuité des transports alors qu'elle est appliquée – et c'est une bonne chose – les dimanches précédant les fêtes de fin d'année, le festival et les fêtes de Jeanne d'Arc ? Pourquoi ce qui se pratique dans d'autres agglomérations par souci de santé publique n'est pas possible ici ?

